



Quel sont mes recours suite a une expulsion

Par **AMEL**, le **26/03/2008** à **16:02**

Bonjour,

J'ai été expulsé de mon domicile en août dernier. J'étais en co-location avec mon ex-compagnon.

Aujourd'hui nous devons la somme de 13500 euros, je suis actuellement sans emploi et je suis héberger depuis cette date soit par mes parents soit par des amis. J'ai un enfant à charge que j'assume seule.

Mon ex compagnon travail et est propriétaire d'un bien immobilier.

Notre ancien propriétaire qui est un HLM se retourne uniquement vers moi en sachant que je suis dans l'incapacité de rembourser une telle somme.

L'assistante sociale qui suit mon dossier me précise que nous sommes solidaire de la dette mon ex-compagnon et moi. Hors le propriétaire refuse de se retourner vers celui-ci.

Quel sont mes recours, l'huissier à déjà prélevé la somme de 100 euros sur mon compte (frais de déplacement????)

Merci de votre aide, car je ne sais plus quoi faire.

Par **Jurigaby**, le **26/03/2008** à **18:19**

Bonjour.

Vous n'avez pour l'instant aucun recours, du moins, pas envers l'organisme HLM.

En revanche, vous pourrez agir contre votre compagnon afin de lui demander partie de ce que vous avez payé.